



Marignane, le 2 mars 2016

Conseil Municipal du 19 Novembre 2008.

Compte-rendu.

(Présents : 32, pouvoirs : 6, absent : 1)

ETAIENT PRESENTS : MMES, MM. LE DISSES, Eric, Maire, ROCCARO Lorenzo, COLIN Patricia, GUIOT Robert, SIMON Chantal, MATTEONI Guy, VINCIGUERRA Catherine, LE BORGNE Yves, AGULLO Pascal, PRADEL Véronique, PUECHEGUT Emmanuelle, Adjoints, GIVAUDAN Julien, PONTOUS Guy, DENIS Jean François, BOUDEY Jacqueline, BRUNEL Jean, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, JOUANDON Laurence, LEGAL Corinne, GOELZER Martine, SUCCAMIELE Nathalie, LAVIE Laurent, GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, ANTROPOLI Grégory, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard, conseillers municipaux.

ABSENT : PALMASI Sandrine.

ONT DONNE POUVOIRS : MOY Geneviève à Eric LE DISSES, CUDENNEC Odile à COLIN Patricia, GIULIANO Vito à LO IACONO Michel, ROS Marie Rose à GUIOT Robert, POUET Paule à ROCCARO Lorenzo, PANAGOUDIS Grégory à LE BORGNE Yves.

SECRETAIRE DE SEANCE : LAVIE Laurent.

✍

Ouverture de la séance : 18 H 00.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le conseil désigne Monsieur Laurent LAVIE en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs reçus.

Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 22 octobre 2008 :

N°/DATE	OBJET
29/10. 291	DRH. FORMATION PROFESSIONNELLE « RECYCLAGE SAUVETEUR SECOURISTE DE TRAVAIL ». CONVENTION CROIX ROUGE FRANCAISE.
29/10. 292	EMPLOI/FORMATION. PROGRAMME DE FORMATION « WORD EXCEL ». CONVENTION GRETA EST ETANG DE BERRE.
29/10. 293	ESE. MISE A DISPOSITION PAR LA PAROISSE DE MARIGNANE/SAINT-VICTORET DE L'EGLISE SAINT NICOLAS. CONCERT CLASSIQUE DUO FLUTTE ET HARPE. 10 OCT.
29/10. 294	ESE. ANIMATION DISQUE JOCKEY BAL DU 16 AOUT. CONTRAT DE PRESTATIONS AVEC LA STE TECHNI SCENE CONCEPT EUROPE. MODIFICATION DE LA DECISION DU 14 AOUT 08.
05/11. 295	SCAA. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL AMICALE FESTIVE DE LA POLICE MUNICIPALE.
05/11. 296	CM. CONTRAT DESTINEO ESPRIT LIBRE ANNUEL VILLE DE MARIGNANE/LA POSTE.
05/11. 297	ENVIRONNEMENT. LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION ET LA DIVAGATION DES CHATS ERRANTS. CONVENTION VILLE DE MARIGNANE/STE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE MARSEILLE.

12/11. 298	EMPLOI-FORMATION. C.A.E. PROGRAMME DE FORMATION "MAINTENANCE ET HYGIENE DES LOCAUX EN RESTAURATION COLLECTIVE". CONVENTION GRETA EST ETANG DE BERRE.
12/11. 299	SCAA. DEFENSE. ASSIGNATION EN REFERE DEVANT LE TGI D'AIX EN PROVENCE DEMANDANT AU PRINCIPAL QUE SOIT INTERDIT AU MAIRE DE MARIGNANE DE PROCEDER A L'EXECUTION D'OFFICE DU JUGEMENT DU 7 JUILLET 2008 ORDONNANT L'ENLEVEMENT DE LA STELE DE L'ADIMAD EDIFIEE AU CIMETIERE SAINT LAURENT.
12/11. 300	SCAA. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ASSOCIATION "ATELIER CREATIF FEMININ MARIGNANAIS". (rue A. Einstein Estéou).
12/11. 301	SCAA. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ASSOCIATION "MARIGNANAISE DE YOGA". (rue A. Einstein Estéou).
12/11. 302	SCAA. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS A L'AMICALE DES ORANIENS DES BDRH.
17/11. 303	CM. INSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTES. PHOTOCOPIEURS. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE J. D'ORMESSON. – Gratuité - (Annule et remplace la Décision du 26 mars 2002).
17/11. 304	ESE. VEILLEE CALENDALE 5 DEC. 08. CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES ASS. "LOU FANAU".
17/11. 305	AFF. SCOLAIRES. BIENS COMMUNAUX. MISE A DISPOSITION DE SALLES SISES ECOLE J. MOULIN A L'ASSOCIATION PACQUAM.
17/11. 306	POLE JEUNESSE. MATERIEL COMMUNAL. PRET DE VELOS AU COLLEGE EMILIE DE MIRABEAU.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du retrait de deux dossiers :

- Approbation de la convention de partenariat culturel entre la ville de Marignane et l'Ecole Régionale d'Art Dramatique.
- Approbation des règlements intérieurs de la Bibliothèque Municipale et du pôle multimédia.

Puis, il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour :

LE CONSEIL,

DECIDE, à l'unanimité (38), d'adhérer à l'Association « AnnexEthique ». **DIT** que le coût de l'adhésion est de 300 euros.

DECIDE de procéder, par un vote au scrutin secret, à la désignation d'un nouveau représentant de la commune au Conseil d'Administration des Maisons de Retraite Publiques de Marignane, en remplacement de Madame Paule POUET. **A ETE ELUE**, à la majorité des suffrages exprimés (29 voix), Madame ROS Marie Rose.

DECIDE de procéder, par un vote à main levée après accord unanime du conseil, à la désignation d'un nouveau représentant suppléant de la commune au Conseil de la Vie Sociale des Maisons de Retraite Publiques de Marignane, en remplacement de Madame Paule POUET. **A ETE ELUE**, à la majorité des suffrages exprimés (29 voix), Madame ROSE Marie Rose.

DECIDE, à la majorité (pour : 37, contre : /, abstention : 1 M. BRUNEL) de créer, à compter du 1^{er} décembre 2008, un emploi à temps complet d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en raison de la restructuration et de la mise en place d'une nouvelle organisation de la direction des services techniques.

DECIDE, à l'unanimité (38), d'attribuer un véhicule de fonction par nécessité absolue de service aux agents occupant l'emploi fonctionnel de directeur général des services, en raison des responsabilités et des contraintes de disponibilité attachées à leur fonction, étant précisé qu'un seul emploi figure à l'effectif communal.

DECIDE, à la majorité (pour : 33, contre : /, abstention : 5 GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, ANTROPOLI Grégory) de fixer à 401,70 euros, par élève et pour l'année scolaire 2008/2009, la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des classes sous contrat de l'Ecole Sainte-Marie. La participation globale s'élève à 45 794 euros pour 114 élèves domiciliés sur la commune et scolarisés dans cet établissement.

DECIDE, à la majorité (pour : 33, contre : /, abstention : 5 GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, ANTROPOLI Grégory), de fixer à 401,70 euros, par élève et pour l'année scolaire 2008/2009, la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des classes sous contrat de l'Ecole Saint Louis. La participation globale s'élève à 27 717 euros pour 69 élèves domiciliés sur la commune et scolarisés dans cet établissement.

DECIDE, à l'unanimité (38), d'accepter l'organisation d'un séjour de ski à la colonie de vacances de la Fare en Champsaur, du 23 au 28 février 2009 inclus, pour 48 enfants environ, âgés de 8 à 16 ans. **FIXE** le montant de la participation des familles à 230 Euros par enfant. **S'ENGAGE** à prendre en charge le coût résultant de cette opération, soit 10 985 Euros.

Le budget prévisionnel du séjour s'établit, comme suit :

DEPENSES :		RECETTES :	
Transport	1 650,00 €	Participation des familles	11 040,00 €
Hébergement (estimation)	11 955,00 €		
Remontées mécaniques	3 652,00 €	Participation mairie	10 985,00 €
Cours E.S.F.	1 120,00 €		
Location matériel	2 100,00 €		
Salaires animateurs estimés	1 548,00 €		
sans les charges			
TOTAL	22 025,00 €	TOTAL	22 025,00 €

DECIDE, à l'unanimité (38), d'approuver la convention type de mise à disposition de matériel municipal à diverses associations, étant précisé que chaque mise à disposition donnera lieu à la signature d'une convention spécifique, établie sur ce modèle, par l'utilisateur. **FIXE**, comme suit, le montant des cautions du matériel mis à disposition :

Chaises et Tables

- De 1 à 250 chaises (ou tables seules)	250 €
- De 1 à 250 chaises avec tables	350 €
- De 250 à 500 chaises (ou tables seules)	450 €
- De 250 à 500 chaises avec tables	550 €
- De 500 à 1000 chaises (ou tables seules)	750 €
- De 500 à 1000 chaises avec tables	850 €

Grille d'exposition

- 1 à 20 grilles (et cimaises)	100 €
--------------------------------	-------

Podium

- 1 podium + barrières + escalier	1.500 €
-----------------------------------	---------

DECIDE, à l'unanimité (38), de solliciter les subventions du Fonds d'Aménagement Urbain (F.A.U.), au taux maximum possible, pour rembourser la commune d'une partie des financements de l'opération suivante :

Localisation	Bailleur Social	Subvention Communale
8 Immeubles en Centre Ancien	Sud Habitat	393 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet de Région, au titre du Fonds d'Aménagement Urbain et à signer tout document nécessaire à cette affaire.

DECIDE, à l'unanimité (38), **d'approuver** la convention de mise à disposition du Théâtre MOLIERE avec la S.A.R.L. SAMUEL DUCROS PRODUCTION pour une représentation du **spectacle de FRED'ANGELO, le dimanche 7 décembre 2008 à 16h00. DIT** qu'en contrepartie de cette mise à disposition, la S.A.R.L. SAMUEL DUCROS PRODUCTION versera à la commune 4 % de la recette nette qu'elle réalisera lors de cette manifestation. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DECIDE, à l'unanimité (38), d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition des salles The Alamo et Cocteau à l'Association Loisirs communication (A.L.C.). **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

DECIDE, à l'unanimité (38), d'admettre en non valeur les états de titres de recettes irrécouvrables présentés en date du 22/06/2008, pour un montant total de **55 750.20 €**.

DECIDE, à l'unanimité (38), suite à l'adoption du budget primitif 2008, d'effectuer les opérations de réajustement de crédits suivantes :

Intégration des opérations comptables liées à la liquidation de la Communauté de Communes Marseille Provence Métropole

Correction des résultats budgétaires établis au 31/12/2007 :

- Ligne codifiée D001 « solde d'exécution d'investissement reporté » : - 292 962.81 €
(atténuation du déficit)
- Ligne codifiée R002 « excédent de fonctionnement reporté » : + 351 592.45 €
(majoration de l'excédent)

Autres opérations de réajustement :

Section de fonctionnement

Dépenses

- Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »,
compte 678 « autres charges exceptionnelles » : 319 326,00 €

Opérations patrimoniales (apurement de charges)

Section de fonctionnement

Dépenses

- Chapitre 043 « opérations d'ordre à l'intérieur de la section de
fonctionnement » : 1 000 €

Recettes

- Chapitre 043 « opérations d'ordre à l'intérieur de la section de
fonctionnement » : 1 000 €

DECIDE, à l'unanimité (38), d'approuver la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du schéma Départemental d'accueil des gens du voyage pour la création de 30 places, ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération, estimé à 973 581,73 € H.T., **SOLLICITE** l'Etat à hauteur de 70 % du montant total hors taxes soit : 681 507,21 € H.T. **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document afférent.

DECIDE, à l'unanimité (38), d'annuler la délibération du Conseil Municipal n° 281 du 22 oct. 08, **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération « Centre Ancien de Marignane :

Etude de Requalification Urbaine Stratégique et Programmatique » estimé à 80 000,00 € H.T. soit 95 680,00 € T.T.C., prévoyant une subvention :

■ De l'ANRU à hauteur de 50 % du montant HT soit : 40 000,00 €

■ De l'Union Européenne à hauteur de 50 % du montant T.T.C. soit : 47 840,00 €

SOLLICITE auprès de l'ANRU, à hauteur de 50 % du montant HORS TAXES de l'étude, le financement de cette opération. **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents afférents.

DECIDE, à l'unanimité (38), de modifier les délibérations n° 310 en date du 28/11/2006 et n°18 en date du 05 Février 2008 pour la tranche 2008, relatives au Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement. De réaliser les opérations prévues dans les délais impartis par le Conseil Général, soit deux ans, pour chaque tranche annuelle de travaux. **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Général au taux le plus élevé possible. **DIT** que le contrat a été établi sur deux ans : 2007/2008 et qu'il convient d'approuver la tranche 2008. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Tranche 2008 des travaux :

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT		
1 - CREATION, EXTENSION ET REFECTION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC		
Rue Lamartine		21 517,00
Extension réseau éclairage Rue H. Fabre		8 791,20
Mise en Lumière square Maison du Patrimoine		7 283,92
Parking Rue du Stade		11 473,59
	Montant total	49 065,71
2 - DESSERTE NORD PHASE 5 PLUVIAL		
	Montant total	113 195,00
3 - TRAVAUX DIVERS SUR VOIRIE		
Création pluvial rue Jean Boulet		15 179,20
Parvis Ecole Fourcade		52 000,00
Avenue Logos		13 299,00
Gymnase St Pierre		21 093,80
Parking Festinades		19 477,66
Place du 11 Novembre		49 856,75
Rue Bruyère		6 530,40
	Montant total	177 436,81
4 - ACQUISITIONS FONCIERES - REHABILITATION DU CENTRE ANCIEN ET PROTECTION DES ESPACES VERTS SENSIBLES		
	Montant total	569 097,00
5 - CONSTRUCTION DE CAVEAUX		
	Montant total	68 017,50
6 - ACQUISITION DE MATERIELS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS		
Epareuse - faucheuse débroussailleuse		97 533,00
Tondeuse autoportée		7 276,88
Débroussailleuse autoportée		6 621,50
	Montant total	111 431,38
7 - ACQUISITIONS DE VEHICULES		
2 Véhicules	Montant total	33 862,90
8 - TRAVAUX DIVERS DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX		
Bâtiments scolaires		67 190,63
Bâtiments sportifs		36 428,47
Bâtiments Culturels		36 689,08
Bâtiments Petite Enfance		36 628,74
Bâtiments Administratifs		94 200,00
	Montant total	271 136,92

9 - ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIELS		
	Montant total	50 000,00
10 - ETUDES - MAITRISES D'ŒUVRE		
Vidéosurveillance		26 400,00
Eclairage Centre Ancien		45 000,00
Etudes - Centre Ancien - Perspectives d'ambiance.		14 000,00
	Montant total	85 400,00
11 - DIVERS		
Acquisition système Mise à l'eau		6 900,00
Cintreuse à		4 346,00
	Montant total	11 246,00
MONTANT TOTAL DES OPERATIONS SUBVENTIONNABLES EN € H.T.		1 539 889,22

DECIDE, à l'unanimité (38), afin de poursuivre l' action d'aide à la réinsertion sociale d'élèves en difficulté scolaire, d'approuver la convention de partenariat conclue entre la SEGPA du Collège Emilie de Mirabeau et la Ville Marignane et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

PREND ACTE du rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement présenté par Monsieur le Maire.

PREND ACTE du rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers présenté par Monsieur le Maire.

✍

Clôture de la séance : 19 H 15.

✍

Le Maire,
Eric LE DISSES.